

DÉPARTEMENT
DORDOGNE
—
ARRONDISSEMENT
NONTRON
—

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

Effectif légal du conseil
municipal
15
—
Nombre de conseillers en
exercice
15
—
Nombre de conseillers
présents
12

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 10/07/2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à seize heures, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	DUBUISSON Martine	MOREAU Vincent
ALLAIN Daniel	SACRISTE Marie-Françoise	GERVAIS Jean-Christophe
SOURDET Josiane	DESCHAMPS Marie-France	
MOUSSEAU Christiane	RAT Michel	
PAGES Didier	MAZEAU Michel	

Étaient absents : AUPY Jean-Louis, BASSOULET Nathalie, GOURINCHAS David

3 Procurations : J-L. AUPY à M-F. SACRISTE; N. BASSOULET à M.DUBUISSON ; D.GOURINCHAS à M. RAT

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Didier PAGES a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Délibérations :
- 1) Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les Sénatoriales
- 2) Création des commissions communales
- 3) Désignation des délégués intercommunaux
- 4) Désignation des délégués aux organismes extérieurs
- Emplacements au marché du mardi matin
- Couverture 4G dans la commune
- Bureau de Poste
- Effectifs de l'école à la rentrée de Septembre 2020
- Cérémonie du 24 juillet
- Rappel des cérémonies commémoratives 2020
- Monuments historiques : site de Forge Neuve

Les procès verbaux des réunions du 18 juin 2020 et du 03 juillet 2020 seront adoptés au prochain conseil municipal (24 juillet 2020).

1- Délibération : Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les Sénatoriales

Le bureau électoral a été constitué comme suit :

M. Jean-Pierre PORTE, Maire, Président de bureau

Les deux conseillers municipaux les plus âgés : Daniel ALLAIN et Christiane MOUSSEAU

Les deux conseillers municipaux les plus jeunes : Jean-Christophe GERVAIS et Vincent MOREAU

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Didier PAGES.

Le Président a indiqué que conformément aux articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du Code Électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants, séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours et au second tour à la majorité relative.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Élection des délégués :

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PORTE Jean-Pierre	8	Huit
ALLAIN Daniel	8	Huit
SOURDET Josiane	8	Huit
SACRISTE Marie-Françoise	7	Sept
DUBUISSON Martine	7	Sept
RAT Michel	7	Sept

Proclamation de l'élection des délégués :

- M. PORTE Jean-Pierre, né le 23/10/1946 à Saint-Martin-Le-Pin (24) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

- M. ALLAIN Daniel, né le 13/02/1953 à Lussas-et-Nontronneau (24) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

- Mme SOURDET Josiane née le 07/12/1957 à Périgueux (24) a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Refus des délégués : le maire a constaté le refus d'aucun délégué après la proclamation de leur élection.

Élection des suppléants :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, Maire, à l'élection des suppléants.

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MOUSSEAU Christiane	8	Huit
PAGES Didier	8	Huit
MOREAU Vincent	8	Huit
AUPY Jean-Louis	7	Sept
SACRISTE Marie- Françoise	7	Sept
DUBUISSON Martine	7	Sept

Proclamation de l'élection des suppléants :

- Mme MOUSSEAU Christiane, née le 01/08/1950 à Varaignes (24) a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

- M. PAGES Didier, né le 10/07/1971 à Aulnay-sous-Bois (93) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

- M.MOREAU Vincent, né le 10/05/1985 à Chalon-sur-Saône (71) a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Refus des délégués : le maire a constaté le refus d'aucun délégué après la proclamation de leur élection.

2 - Délibération : Création des commissions communales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées qui seront chargées d'étudier les questions qui sont soumises au conseil,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, a décidé de la constitution des commissions communales suivantes :

- Finances et Budget
- Vie associative et communale
- École
- Personnel communal
- Prospective, communication, accueil des nouveaux arrivants et enquêtes publiques
- Bâtiments communaux, voirie et Ad'ap
- Appels d'offres et adjudication

Chaque commission se composera de 5 (cinq) membres et l'animateur aura la possibilité d'élargir la commission ponctuellement.

VOTE : 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention

3 - Délibération : Désignation des délégués intercommunaux

Vu les articles L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune au sein de ces différentes commissions,

Vu le résultat des votes, le Conseil municipal proclame élus les délégués suivants :

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
SIDE Conseil d'exploitation de la régie EAU	- ALLAIN Daniel - MOREAU Vincent	- PAGES Didier - GERVAIS Jean-Christophe
SIDE Conseil d'exploitation de la Régie ASSAINISSEMENT	- ALLAIN Daniel - MOREAU Vincent	- PAGES Didier - GERVAIS Jean-Christophe
SMIIPS Nontron/Piégut Syndicat Mixte Intercommunal d'Intervention et de Prévention Scolaire	- SOURDET Josiane - MOUSSEAU Christiane	- PAGES Didier - GERVAIS Jean-Christophe
CLECT Commission Locale d'Évaluation des charges transférées	- ALLAIN Daniel	- PAGES Didier
SYMBA Bandiat-Tardoire Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire	- GERVAIS Jean-Christophe	- MAZEAU Michel
SMCTOM	- ALLAIN Daniel - MOREAU Vincent	- MOUSSEAU Christiane - SOURDET Josiane

VOTE : 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 7 Abstentions

4 - Délibération : Désignation des délégués aux organismes extérieurs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune fait partie de plusieurs syndicats. A la suite des dernières élections municipales ; il appartient au nouveau conseil de désigner des délégués titulaires et suppléants à ces différents syndicats.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à élire des délégués.

Après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS, le Conseil municipal désigne comme délégués :

- **Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24)**

- Titulaires : M. Jean-Pierre PORTE et Mme Josiane SOURDET
- Suppléants : M. Michel MAZEAU et M. Daniel ALLAIN

- **Parc Naturel Régional Périgord Limousin (P.N.R. PL)**

- Titulaire : M. Michel MAZEAU
- Suppléant : M. Jean-Pierre PORTE

- **Centre National d'Action Social (CNAS)**

- 1 représentant des élus : Mme Christiane MOUSSEAU
- 1 représentant du personnel : Mme Corinne GIRY

- Référent AMBROISIE

- 1 représentant des élus : M. Jean-Christophe GERVAIS
- 1 représentant du personnel : M. Frédéric BASSOULET

- Référent Sécurité Routière

- Titulaire : M. Didier PAGES

➤ **Emplacements au marché du mardi matin**

Monsieur le Maire a été sollicité par écrit par La ferme du Rocher de Mainzac et Monsieur Grégory RHODE qui propose des Plats à emporter (produits locaux) afin d'obtenir un emplacement au marché du mardi matin.

Monsieur le Maire en a informé les commerçants du bourg et personne n'y voit aucun inconvénient à la venue de ces stands. Le Conseil municipal est unanime à l'idée d'accueillir d'autres commerçants ambulants et d'élargir ainsi son marché.

Madame Martine DUBUISSON pense également à Madame MARTINET de Saint Martin le Pin. Tous ces emplacements feront l'objet d'un vote pour déterminer un droit de place.

➤ **Couverture 4G dans la commune**

L'antenne relais installée près du cimetière est toujours en essai et ce dernier s'avère complexe. Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller un courrier. L'antenne a été mise en place afin d'améliorer la situation de la téléphonie mobile mais pour le moment il s'avère qu'elle crée beaucoup de perturbations. La société Bouygues donne la date butoir du 14 juillet pour améliorer la situation. Monsieur le Maire rappelle que Javerlhac et La Chapelle Saint Robert est la seule commune en 2020 à avoir eu une antenne. Il reste cependant assez inquiet quant à la couverture du village de Guétières.

➤ **Bureau de Poste**

D'une voie générale, un fort mécontentement émane de l'ensemble des élus concernant la longue fermeture du bureau de poste de Javerlhac pendant la période du confinement.

Monsieur le Maire a écrit au Département, aux services de La Poste (courrier du 16 avril 2020 à Mme PRADO)... Même Monsieur Rey de l'Union des Maires a signalé, de son côté, de la nécessité de réouvrir le bureau de Javerlhac. Pendant près de 2 mois, les habitants ont très mal vécu cette période.

Monsieur le Maire propose une motion de mécontentement pour la façon dont s'est tenue l'organisation du bureau de poste de Javerlhac.

➤ **Effectifs de l'école à la rentrée de Septembre 2020**

Le Maire notifie au Conseil qu'il y aura 62 élèves à la rentrée de Septembre 2020 : deux de moins que l'année précédente ce qui est relativement stable, en espérant qu'il n'y ait pas des déménagements au cours de l'été.

Une nouvelle directrice sera présente dès la rentrée, elle rencontrera le Maire lundi 13 juillet.

➤ **Cérémonie du 24 juillet**

Cette cérémonie se déroulera dans le strict minimum : pas de rassemblement commun, ni de repas, port du masque obligatoire... Le Préfet sera présent à 11h30.

Monsieur le Maire avertira le conseil municipal s'il y a le moindre changement.

Ces règles s'appliquent également pour la cérémonie du 14 juillet qui se déroulera à 11h30.

➤ **Rappel des cérémonies commémoratives 2020**

- 20 Juillet : Journée Nationale à la Mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « justes » de France
- 25 Septembre : Journée Nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives
- 11 Novembre : Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 et hommage rendu à tous les Morts pour la France
- 05 Décembre : Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

➤ **Monuments historiques : site de Forge Neuve**

Un récent courrier de la Préfecture autorise l'élargissement du champ d'investigation des fouilles à travers les chercheurs du CNRS.

Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 00 minutes.

Fait le 20 juillet 2020.

Le Maire,



Le secrétaire,

The image shows a blue ink signature of the Secretary, which is a large, stylized scribble. Below the signature is a circular official stamp, identical to the one of the Mayor. The stamp contains the text "MAIRIE DE JAVERLHAC ET LA CHAPELLE ST ROBERT" around the top edge and "★ 24 ★" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.